

Charte de l'adhérent du club TT Chazay

Droits et devoirs de l'adhérent

Les statuts du TT Chazay peuvent être obtenus sur simple demande.

Le club comprend 2 catégories d'adhérents :

- les Compétiteurs.
- les pratiquants « Loisir »

Les droits et les devoirs généraux de l'adhérent

Tout adhérent, quelque soit son niveau de jeu, doit avoir la possibilité de pratiquer le tennis de table et c'est aux dirigeants de s'assurer que ce droit est réel. Le club attend de tout adhérent l'adoption d'un comportement compatible avec une vie de groupe harmonieuse.

En particulier :

- L'installation et le rangement des tables et des séparations ne sont pas des options pour l'adhérent mais des obligations. Ces opérations doivent s'effectuer sans précipitation afin de conserver le matériel en bon état. Les jeunes joueurs (en dessous de junior) ne doivent pas replier les tables ils ne doivent que les faire rouler.
- Tout jet de balle intempestif en tant que projectile est strictement interdit. L'adhérent utilise les poubelles mises à sa disposition notamment pour les balles cassées.

Les devoirs et les droits des membres du TT Chazay

Le TT Chazay met à la disposition des joueurs compétiteurs, un entraîneur breveté par la FFTT, rémunéré par le TT Chazay. Si cela ne peut être le cas sur une saison, les adhérents en seront informés

Le TT Chazay met à la disposition des joueurs loisirs, un entraîneur animateur, bénévole, breveté par la FFTT Le TT Chazay les charge de faire appliquer les consignes édictées ci-dessous

En plus des obligations générales s'appliquant à tous les adhérents, les membres compétiteurs ou loisirs ont des devoirs et des droits particuliers.

Les devoirs

1. Le joueur compétiteur ou loisir s'engage à **être assidu** aux entraînements
2. Le joueur compétiteur ou loisir s'engage à **être à l'heure** à l'entraînement.
3. Le joueur compétiteur ou loisir s'engage à effectuer tous les exercices qui lui seront proposés.
4. Travail, discipline sont les conditions nécessaires de tout apprentissage.
5. Une tenue sportive (short, tee-shirt et chaussures de sports) est exigée.
6. Le port du maillot du Club est exigé pour toutes les compétitions.
7. En cas de manquement répétés à ces règles, le Comité Directeur peut demander au compétiteur défaillant de passer dans la catégorie « loisir » où il pourra s'adonner à la pratique du tennis de table dans les conditions faites aux adhérents « loisir ».

Les droits

Si, à l'occasion, le comportement du membre Compétiteur entraîne des remontrances de la part des responsables, celles-ci doivent lui être adressées avec calme et pondération en lui rappelant les termes de la Charte qu'il a acceptée en prenant sa licence. Toute sanction disciplinaire doit être prise collégialement par le Comité directeur.

Les devoirs et les droits des compétiteurs

Tout détenteur d'une licence sportive doit savoir qu'il s'engage à respecter les règles suivantes :

1. Se conformer aux règles du jeu.
2. Respecter les décisions de l'arbitre.
3. Respecter adversaires et partenaires.
4. Être maître de soi en toutes circonstances.
5. Être loyal dans le sport et dans la vie.
6. Être exemplaire, généreux et tolérant.

Tout joueur sélectionné pour participer à une compétition et qui ne peut être présent à celle-ci, doit prévenir, le plus tôt possible, son capitaine d'équipe qui aura alors le temps de trouver un remplaçant

La résolution des conflits

Le Comité Directeur peut siéger en tant que Conseil de discipline sur convocation du Président.

Le Comité Directeur peut décider de proposer un changement de catégorie d'adhésion, de prononcer une exclusion temporaire ou définitive.

Toute décision ne peut être prise qu'après l'audition du membre concerné.